

SOLIDARITÉS

PROFESSIONS SOCIALES

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Arrêté du 7 novembre 2011 portant nomination des membres du jury de l'examen organisé en 2012 pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'éducation et la rééducation de la locomotion auprès des personnes déficientes visuelles

NOR : SCSA1130830A

La ministre des solidarités et de la cohésion sociale,
Vu les articles D. 312-111 à D. 312-122 du code de l'action sociale et des familles ;
Vu l'arrêté du 19 novembre 1997 modifié créant un certificat d'aptitude à l'éducation et la rééducation de la locomotion auprès des personnes déficientes visuelles, et notamment son article 6 ;
Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2011 portant ouverture, en 2012, d'une session d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'éducation et la rééducation de la locomotion auprès des personnes déficientes visuelles,

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'éducation et la rééducation de la locomotion (CAERL) auprès des personnes déficientes visuelles est composé ainsi qu'il suit :

Président

M. Laurent DUBOIS-MAZEYRIE, adjoint au chef du bureau de l'insertion et de la citoyenneté, représentant la directrice générale de la cohésion sociale.

Membres titulaires

Mme Françoise MAGNA, inspectrice pédagogique et technique des établissements pour déficients visuels relevant du ministère chargé des personnes handicapées.

Mme le docteur Béatrice LE BAIL, chef de service, ophtalmologiste de l'IME Jean-Paul (Évry).

M. Philippe HENCKEL, formateur, instructeur de locomotion à la FAF Access Formation (Paris).

Mme Claude SOUIL, formatrice, instructrice de locomotion à la FAF Access Formation (Paris).

Mme Marylise LEFEVRE, membre de l'Association des instructeurs de locomotion pour déficients visuels (AILDV), instructrice de locomotion à l'Institut national des jeunes aveugles, 56, boulevard des Invalides, 75007 Paris (établissement public).

Mme Aline BONNET, membre de l'Association des instructeurs de locomotion pour déficients visuels (AILDV), instructrice de locomotion à l'association Voir et percevoir, au clos Chauveau et au centre basse vision Bourgogne, 21000 Dijon (établissements privés).

Membres suppléants

Mme Dominique SCHMITT, ophtalmologiste à l'hôpital Necker (Paris).

M. Philippe AYMOND, formateur, instructeur de locomotion à la FAF Access Formation (Paris).

Mme Sophie MILLET, formatrice, instructrice de locomotion à la FAF Access Formation (Paris).

Mme Claire MERY, membre de l'Association des instructeurs de locomotion pour déficients visuels (AILDV), instructrice de locomotion au centre Simone-Delthil, 70, rue Ambroise-Croizat, 93200 Saint-Denis (établissement public).

Mme Monique VERONAT, membre de l'Association des instructeurs de locomotion pour déficients visuels (AILDV), instructrice de locomotion à l'Association de réinsertion des aveugles et malvoyants (ARAMAV), 12, chemin du Belvédère, 30900 Nîmes (établissement privé).

Article 2

La directrice générale de la cohésion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 7 novembre 2011.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale de la cohésion sociale,
S. FOURCADE